

Affiché le 25/02/21

**COMMUNE
D'AYHERRE**

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté municipal n° 2021 - 8

Demande déposée le 05/02/2021	
Demande affichée le 05/02/2021	
Par :	Monsieur LAFITTE Nicolas
Demeurant à :	281 Elizako bidea 64240 AYHERRE
Pour :	Construction d'une piscine
Sur un terrain sis :	281 Elizako Bidea
Références cadastrales :	B 1313

N° DP 064 086 21B0004

Destination : Habitation
Surface de plancher créée : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le règlement des zones UB et N,
Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 22/02/2021,


ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France émises dans son avis en date du 22/02/2021 (cf avis ci-joint) devront être respectées.

Article 3 : Le pétitionnaire assurera l'évacuation des eaux de la piscine sans apporter de gêne aux propriétés voisines, sur le réseau d'eau pluviale de sa parcelle exclusivement. La vidange s'effectuera après neutralisation des eaux par étapes successives.

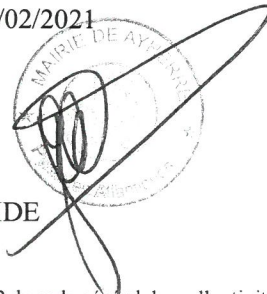
Article 4 : Des mesures d'isolation acoustique devront être prises afin de minimiser le bruit de fonctionnement de la motorisation de la piscine.

*Recu notification du présent
arrêté le 25 février 2021*


AYHERRE, le 25/02/2021

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

A titre informatif, la présente autorisation est soumise au versement de taxes d'urbanisme. Un état de paiement vous sera transmis dans un délai de 6 mois par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ordonnance 2011-1539).